



C'est une formule d'accèsion à la propriété sécurisée, destinée à des ménages modestes

Des plafonds de revenus à respecter :

| | |
|----------------|----------|
| ➤ 1 personne : | 24 255 € |
| ➤ 2 : | 32 344 € |
| ➤ 3 : | 37 413 € |
| ➤ 4 : | 41 457 € |
| ➤ 5 et + : | 45 490 € |

2 étapes :

1) UNE PHASE LOCATIVE :

L'accédant occupe le logement en tant que locataire : de 1 à 2 ans :il paie son loyer, ses charges et un complément d'épargne qui constitue son apport personnel (le montant de cette redevance totale est sensé correspondre à la mensualité qu'il aurait eu à régler s'il était devenu propriétaire).

2) UNE PHASE ACCESSION :

Le ménage lève l'option et devient propriétaire. Le prix de vente est alors minoré de 1% par an .Le montant supporté chaque mois sera équivalent à ce qu'il a payé lors de la phase locative.

Les avantages :

Un prix d'achat plus bas (Taux de TVA réduit à 5,5%)

Un prix au m2 plafonné

Une exonération de taxe foncière pendant 15 ans

Une phase "test" qui permet de bien peser le projet immobilier

Des garanties de rachat et de relogement en cas de difficultés